

COMPTES RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Date de convocation : 2 avril 2021

Date d'affichage : 2 avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le six avril à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Carole MOTTUEL - Jérôme GUILLOUD - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Frédéric BERNE - Anne-Lise TOSI - Sébastien RUAZ - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Virginie TARDY

Absents, excusés : Benoit BACHELIN - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS

Procurations : Annabelle MORILLAS à Carole MOTTUEL – Audrey MORGANTINI à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR L'ANNEE 2022

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET BUDGET 2021 DU CCAS ET DE LA COMMUNE

	CCAS	Commune
Dépenses fonctionnement		264 543,14 €
Recette fonctionnement		291 091,27 €
Résultat de l'année		26 548,13 €
Résultat antérieur		128 621,25 €
Résultat définitif		155 169,38 €
Dépenses investissement		158 345,36 €
Recettes investissement		192 236,18 €
Résultat de l'année		33 890,82 €
Résultat antérieur		32 026,63 €
Résultat définitif		65 917,45 €
Dépenses fonctionnement	6 890,96 €	
Recette fonctionnement	10 015,80 €	
Résultat de l'année	3 124,84 €	
Résultat antérieur	22 004,35 €	
Résultat définitif	25 129,19 €	
Dépenses investissement	3 316,93 €	
Recettes investissement	4 304,94 €	
Résultat de l'année	988,01 €	
Résultat antérieur	-4 304,94 €	
Résultat définitif	-3 316,93 €	
Reste à réaliser (<i>crédits 2020 reportés en 2021</i>)		
Dépenses		60 869,31 €
Recettes		41 655,00 €

Vu le compte de gestion et le compte administratif M14 et CCAS approuvés précédemment,
 Constatant que les comptes administratifs M14 et CCAS présentent les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	1068	Résultat de l'exercice 2020	Dont restes à réaliser 2020 - investissement	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat M14	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat CCAS	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	32 026,63 €		33 890,82 €	R : 41655 €	65 917,45 €	- 3 316,93 €	62 600,52 €
Fonctionnement	138 621,25 €	10 000,00 €	26 548,13 €	D : 60869,31 €	155 169,38 €	25 129,19 €	180 298,57 €

Il est décidé d'affecter le résultat 2020 du budget M14 comme suit :

Résultat en investissement	62 600,52 €
Affectation obligatoire du solde (001)	62 600,52 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Résultat en fonctionnement	180 298,57 €
Affectation obligatoire en 1068 pour couvrir le besoin de financement	- €
Affectation complémentaire en 1068	110 000,00 €
Total affecté au 1068	110 000,00 €
Affectation en fonctionnement (002)	70 298,57 €

Et de voter le budget primitif 2021 suivant :

FONCTIONNEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2021	Chapitres	Libellé	BP 2021	
011	Charges à caractère général	72 500,00 €	70	Produit des services	2 715,00 €	
012	Charges de personnel	59 536,00 €	73	Impôts et taxes	209 074,95 €	
65	Autres charges de gestion courantes	148 188,00 €	74	Dotations et participations	60 082,00 €	
66	Charges financières	1 495,00 €	75	Autres produits de gestion courants	32 520,00 €	
67	Charges exceptionnelles	49 298,57 €	013	Atténuation de charges	- €	
022	Dépenses Imprévues	21 000,00 €	76	Produits financiers	- €	
	TOTAL DRF	352 017,57 €	77	Produits exceptionnels	100,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	20 414,95 €		TOTAL RRF	304 491,95 €	
042	Amortissement	8 340,00 €	042	Opérations d'ordre entre sections	5 982,00 €	
	TOTAL DOF	28 754,95 €		TOTAL ROF	5 982,00 €	
002	Résultat N-1 Déficit	- €	002	Résultat N-1 Excédent	70 298,57 €	
	TOTAL DEPENSES FONCT	380 772,52 €		TOTAL RECETTES FONCT	380 772,52 €	
INVESTISSEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Libellé	BP 2021	Chapitres	Libellé	BP 2021	
20, 21, 23	Opérations	494 858,06 €	13	Subventions d'investissement	207 535,25 €	
21	Immo corporelles	54 311,25 €	16	Emprunts	95 509,35 €	
16	Emprunts	13 160,00 €	10	Dotations et fonds divers	144 370,00 €	
10	Dotations	- €	21	Immobilisations	29 541,24 €	
020	Dépenses Imprévues	- €		TOTAL RRI	476 955,84 €	
	TOTAL DRI	562 329,31 €	021	Virement de la section de fonctionnement	20 414,95 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	5 982,00 €	040	Opération d'ordre entre sections	8 340,00 €	
041	Opérations patrimoniales	- €	041	Opérations patrimoniales	- €	
	TOTAL DOI	5 982,00 €		TOTAL ROI	28 754,95 €	
001	Résultat N-1 Déficit	- €	001	Résultat N-1 Excédent	62 600,52 €	
	Restes à réaliser	60 869,31 €		Restes à réaliser	41 655,00 €	
	TOTAL DEPENSES INVEST	568 311,31 €		TOTAL RECETTES INVEST	568 311,31 €	

Votés à l'unanimité

VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX

Le conseil municipal propose :

- de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2021
- d'augmenter de 1% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021

Et décide de fixer les taux des impôts locaux comme suite pour l'année 2021 soit :

- Foncier bâti = 30,51 %
- Foncier non bâti = 63.63 %

Voté à l'unanimité

SUPPRESSION DE POSTES

Vu l'avis du Comité technique du 18 décembre 2021

Vu la délibération 68/2020 du 1^{er} décembre 2020 portant création d'un emploi d'adjoint technique à raison de 24 heures par semaine

Il est décidé la suppression d'un poste d'adjoint technique (20 heures hebdomadaires), d'un poste d'adjoint technique (4 heures) et d'un poste d'adjoint administratif (4 heures)

Tableau des effectifs :

Grade	Nombre de postes	Temps de travail
Adjoint technique	1	TNC
Adjoint administratif	1	TC

Voté à l'unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 23 mars 2021, adressée par Maître METRAL, notaire à Livron, en vue de la cession d'une propriété située 735 Rue de la Patache, à Saint Michel sur Savasse, cadastrée A 347 et C 242, d'une superficie totale de 1 042 m², appartenant à M. CARMET Roger.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, il est décidé de renoncer à l'exercice de son droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner du bien cadastré A 347 et C 242

Voté à la majorité (12 voix pour, 1 abstention, Sébastien CARMET ne prend pas part au vote)

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COTE MARECHALE – MODIFICATION DU TITULAIRE DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Considérant la situation de M. BACHELIN (1er Adjoint), il est nécessaire de solder son marché de maîtrise d'œuvre et de poursuivre un nouveau marché de maîtrise d'œuvre avec un autre bureau d'étude,

Vu l'offre reçue de la part du bureau d'étude Actif pour un montant équivalent au marché de maîtrise d'œuvre précédent (soit 14 206,50 € HT)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la Côte Maréchale au Bureau d'étude Actif de Marches pour un montant de 14 206,50 € HT.

Voté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETON ET SECURISE DU CENTRE VILLAGE VERS LE CIMETIERE

Considérant que le projet de création d'un cheminement piéton et sécurisé du centre village au cimetière dont le coût prévisionnel s'élève au total à 10 000 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental

Voté à l'unanimité

VŒU POUR LA REOUVERTURE DES ETABLISSEMENTS CULTURELS RECEVANT DU PUBLIC

Dans un contexte de fermetures administratives imposées par l'Etat depuis le début de l'automne sans perspectives datées de reprise d'activité, les élus de Saint Michel sur Savasse souhaitent rappeler leur soutien à l'ensemble des acteurs et des lieux de la vie artistique et culturelle et décident :

- de demander que soit organisée rapidement la concertation au niveau national et local pour une réouverture progressive, maîtrisée et programmée des cinémas, des salles de spectacles, des musées ... et tous autres lieux et établissements culturels recevant du public,
- de demander le prolongement des droits des intermittents pour toute l'année 2021.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Présentation des travaux prévus par Enedis
- Présentation du projet de territoire de Valence Romans Agglo
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.